

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Loray, le 18 janvier 2019

Tél. 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 janvier 2019
à 20 heures 15

Étaient présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Mathilde PASSARIN, Marcelline VIPREY et Messieurs Claude ROUSSEL, Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT et Richard MYOTTE.

Absent : Monsieur Olivier ROI

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE LA SCAF

Dans le cadre de la construction du nouvel atelier de fromagerie, la société de fromagerie (SCAF) souhaite utiliser le chemin d'exploitation N°18, afin de faciliter l'accès et l'exploitation de celle-ci.

La SCAF demande à la commune la pose d'enrobé sur ce chemin. La commune est favorable à la pose d'enrobé mais ne veut pas prendre en charge la totalité de ces travaux. Une participation financière de la Commune peut être envisagée.

Ce chemin appartient à la commune et sera valorisé par les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer à hauteur de 50 %.

L'entretien sera à la charge de la commune et le déneigement à la charge de la SCAF.

Un cahier des charges sera établi (si le chemin est abîmé pour le débardage des bois, ou pour autre raison).

TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les compétences Eau et Assainissement seront transférées à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020 mais que les communes ont la possibilité de différer jusqu'en 2026.

Suite aux études récemment effectuées, la remise aux normes totale de la commune coûterait environ 800 000 à 900 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert dès 2020 ; la remise aux normes de l'ensemble des réseaux serait trop coûteuse pour la commune.

En ce qui concerne les tarifs, la communauté de communes envisage le lissage sur 10 ans, afin que tout le monde paye le même prix.

CONTRAT ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION

La société SUEZ qui assurait jusqu'à présent le suivi de la station d'épuration, a informé la commune que la Société Gaz et Eaux reprend leurs contrats.

La Commune a la possibilité de signer le contrat d'entretien avec Gaz et Eaux ou de travailler avec Monsieur Jean-Luc NICOD qui assurait le suivi pour SUEZ et qui propose ses services pour un montant annuel de 1 460 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de confier la mission à Mr Jean-Luc NICOD pour l'année 2019. Au 1^{er} janvier 2020, la compétence ira à la communauté de communes.

CARRIÈRE YOLANDE BORNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Yolande a la possibilité de passer du grade de rédacteur à rédacteur principal 2^e classe ; ce qui permettrait un avancement avant la fin de carrière prévu pour fin 2020, début 2021.

Le Conseil Municipal donne son accord.

SALAIRE AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal fixe à 1 100 € brut le salaire de l'agent recenseur.

SIGNALÉTIQUE

Le Conseil Municipal examine différentes propositions de signalétique pour les bâtiments communaux : Mairie, Salle de la Cure, École, etc.

SITE INTERNET

Le Conseil envisage la création d'un site internet pour la commune.

Un groupe formé de Claude, Jean-Claude, Marcelline, Mathilde, Chantal vont étudier la question.

SALLE DU CONSEIL

La salle du Conseil est désormais au rez-de-chaussée de la mairie à la place de l'ancienne salle polyvalente.

Elle est réservée aux réunions du Conseil Municipal, aux célébrations de Mariage ou autres et également pour les rencontres hebdomadaires du Club des Perce Neige.

Toutes les autres réunions d'associations (Falaray, Coutures, etc.) se feront à l'étage, dans l'ancienne salle du conseil.

EMPLACEMENT DES BENNES A ENCOMBRANTS

Les bennes de la déchetterie mobile seront entreposées sur le terrain communal Aux Ages de Loray, vers chez C2M.

SENTIERS PEDESTRES

La fin du parcours du sentier de la reverotte a été modifié afin d'éviter de 2km sur la route départementale.

Une nouvelle délibération doit-être prise pour l'inscription d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs (PDIPR)

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 28 février 2019 à 20 h 15 : comptes administratifs
- Vendredi 22 mars 2019 à 19 h : budgets
- Jeudi 25 avril 2019 à 20 h 15
- Mardi 14 mai 2019 à 20 h 15
- Jeudi 13 juin 2019 à 20 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL

Divers :

Il a été décidé d'organiser le vendredi 15 février 2019 un repas pour récompenser les bénévoles de la commune. L'ensemble des conseillers, des salariés, des professeurs des écoles, le garde forestier et les bénévoles seront invités avec leur conjoint et enfants.